



Doc. 13036

01 octobre 2012

Activités du Président de l'Assemblée parlementaire entre la troisième et la quatrième partie de la Session ordinaire de 2012

Communication

Président de l'Assemblée

1. Visites et réunions

1.1. Échange de vues avec les Délégués des Ministres (1147e séance) (Strasbourg, 4 juillet 2012)

Lors de cette rencontre, j'ai informé les Délégués des Ministres des activités et des priorités de l'Assemblée. Ma présentation a été suivie par un échange de vues intéressant et fructueux avec les Délégués des Ministres.

1.2. 21e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et Forum de la Méditerranée 2012 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE: « Le partenariat méditerranéen de l'OSCE dans une région en mutation: impact des élections depuis les événements de 2011 » (Monaco, 5-6 juillet 2012)

J'ai participé à la 21e session de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui s'est tenue à Monaco les 5-6 juillet 2012.

Dans mon discours prononcé lors de la session plénière le 5 juillet, j'ai souligné la complémentarité croissante des deux assemblées parlementaires et proposé une série d'étapes pratiques qui permettraient aux deux assemblées de mieux coopérer lors des observations d'élections, dans la résolution des conflits gelés et de mieux coordonner leurs messages.

En ce qui concerne l'observation des élections, qui est devenue l'un des terrains de coopération les plus importants pour les deux assemblées, j'ai fait remarquer qu'il existait à présent un fonctionnement bien établi de coopération sur la base des normes et des lignes directrices propres à chaque organe et que, dans l'ensemble, nous étions toujours parvenus à un consensus entre les observateurs dans l'évaluation de la nature démocratique des élections.

J'ai évoqué également les transformations démocratiques du monde arabe et j'ai profité de cette occasion pour inviter les pays membres de l'OSCE éligibles à demander le statut de « Partenaire pour la démocratie » de l'Assemblée parlementaire. Pour finir, et c'est non moins important, j'ai exprimé nos profondes inquiétudes au sujet de l'effusion de sang persistante en Syrie, et j'ai rappelé la position ferme de l'Assemblée dans ce domaine.

Le 6 juillet, j'ai prononcé un discours devant le Forum de la Méditerranée 2012, dans lequel j'ai souligné les mesures prises par l'Assemblée pour soutenir la transition démocratique dans le monde arabe.



J'ai eu une série de rencontres bilatérales, en particulier avec M. Ricardo Migliori, nouvellement élu Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, avec lequel nous avons décidé d'effectuer une visite conjointe de haut niveau en Ukraine avant les prochaines élections parlementaires qui auront lieu le 28 octobre ; malheureusement nous n'avons pas réussi à trouver avec les autorités ukrainiennes des dates qui leur convenaient.

J'ai également rencontré Mme Walburga Habsburg Douglas, qui préside le Comité sur le Moldova de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ; nous avons eu une discussion fructueuse concernant notre coopération au sujet de la question transnistrienne.

Enfin, j'ai profité de cette occasion pour rencontrer M. Michel Roger, ministre d'Etat de Monaco.

1.3. Développements intervenus en Roumanie et visite du Comité des Présidents en Roumanie (Bucarest, 18-19 juillet 2012)

Depuis le début du mois de juillet 2012, j'ai publié quatre communiqués de presse exprimant des préoccupations à l'égard des développements en Roumanie. Depuis le début de la crise politique actuelle, j'ai souligné qu'en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe, la Roumanie se doit de respecter les engagements qu'elle a souscrits ainsi que les normes européennes, et que l'indépendance de la justice en général et de la Cour constitutionnelle en particulier est une condition essentielle pour la primauté du droit dans un Etat. Je n'ai eu aussi de cesse d'appeler toutes les parties à résoudre la crise actuelle par le dialogue politique, dans le plein respect des droits de l'opposition, de la Constitution et des lois en vigueur.

Afin de recueillir des informations de première main et de discuter de la situation avec les plus hauts représentants du pays, le Comité des Présidents a décidé de se rendre en mission à Bucarest les 18 et 19 juillet 2012. Durant cette mission, j'étais accompagné par les membres disponibles du Comité des Présidents, M. Andreas Gross, Président du Groupe socialiste (SOC) et Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE), ainsi que par M. Wojciech Sawicki, Secrétaire Général de l'Assemblée.

Je remercie les autorités roumaines, et en particulier le parlement, d'avoir sans hésiter reçu notre délégation et d'avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour cette visite des plus fructueuses, qui avait été annoncée à très bref délai.

Nous nous sommes entretenus, entre autres, avec le Président de la Chambre des Députés, M. Valeriu Stefan Zgonea, le Président en exercice du Sénat, M. Petru Filip, le Président en exercice M. George Crin Laurentiu Antonescu et le Président suspendu, M. Traian Basescu, ainsi qu'avec le Premier ministre, M. Victor Ponta et le Président de la Cour constitutionnelle, M. Augustin Zegrean. Nous avons également rencontré des membres de la délégation parlementaire roumaine auprès de notre Assemblée parlementaire.

A l'issue de la visite, nous avons publié une déclaration dans laquelle :

- nous nous sommes dits préoccupés par la hâte avec laquelle de profonds changements politiques affectant le fonctionnement des institutions en Roumanie avaient été introduits, en l'absence de tout débat politique véritable. Dans ce contexte, nous avons invité toutes les forces politiques à prendre toutes leurs responsabilités et à veiller à ce que les institutions du pays fonctionnent démocratiquement, dans le plein respect de l'Etat de droit ;
- nous avons insisté sur le fait qu'il convient d'éviter d'aggraver la situation actuelle. Pour cela, nous avons demandé aux principales forces politiques d'amorcer entre elles un dialogue sérieux et de s'abstenir de certaines pratiques qui sapent le fonctionnement démocratique des institutions et créent une atmosphère de défiance et de revanche dans la vie politique, par exemple le recours excessif aux mesures d'urgence, aux pressions sur le système judiciaire et à l'utilisation abusive de procédures à des fins politiciennes ;
- nous avons souligné que toute interférence politique dans l'administration de la justice est inacceptable et que des institutions indépendantes telles que l'Ombudsman jouent un rôle vital dans une démocratie. L'ensemble des acteurs politiques et institutions publiques se doivent de veiller à ce que ces institutions soient à l'abri de toute pression. A cet égard, nous avons appelé également à ce que les décisions de justice, en particulier celles rendues par la Cour constitutionnelle, soient dûment publiées sans délai et appliquées ;

- nous nous sommes réjouis de la demande formulée par les autorités roumaines à la Commission de Venise du Conseil de l'Europe pour que celle-ci procède à une expertise de deux mesures d'urgence controversées et avons rappelé que la Commission de Venise est à la disposition de nos collègues roumains pour leur donner un conseil juridique complet et impartial sur toute question liée au droit constitutionnel ;
- nous avons estimé également qu'il serait souhaitable de commencer à examiner les possibles changements constitutionnels à la lumière de l'expérience acquise au cours des vingt dernières années ;
- nous avons souligné que les élections législatives qui se tiendront cet automne devront se dérouler dans le cadre d'un débat politique démocratique et dans le respect des normes internationales acceptées. A cet égard, nous avons estimé que notre Assemblée devrait être prête à observer ces élections ;
- enfin, nous avons appelé toutes les forces politiques de la Roumanie non seulement à suivre toutes les procédures constitutionnelles, mais aussi à entamer un véritable dialogue fondé sur la tolérance et le respect mutuel, à faire campagne dans la dignité en se concentrant sur les problèmes auxquels se heurte le pays et à éviter toute confrontation personnelle.

Le 30 juillet, à la suite du référendum du 29 juillet sur la destitution du Président de la République, j'ai invité tous les acteurs de la vie politique en Roumanie à surmonter leurs divergences et à s'entendre pour travailler de concert à relever les grands défis qui attendent la Roumanie dans les prochaines semaines et les mois à venir, en faisant preuve du respect mutuel sans lequel la démocratie ne serait qu'un ensemble creux de règles formelles. Je les ai également invités instamment à sauvegarder l'indépendance de la justice, vitale pour l'établissement et le renforcement de la prééminence du droit.

Le 6 août, à la suite des préoccupations exprimées par certains membres de la Justice concernant de possibles attaques à l'encontre de leur indépendance, j'ai publié un message de soutien à la Cour constitutionnelle. J'ai rappelé que celle-ci a pour mission de garantir le respect de la Constitution et des lois, mission essentielle pour que les institutions fonctionnent de manière démocratique. Il est donc crucial de sauvegarder son indépendance, et toute ingérence politique dans ses procédures est inacceptable. A cet égard, j'ai également suggéré que la Cour constitutionnelle demande le soutien des experts de la Commission de Venise au sujet de la validation des résultats du référendum du 29 juillet 2012.

Enfin, la Cour constitutionnelle ayant, le 21 août, annoncé qu'elle invalidait le référendum, j'ai appelé tous les acteurs politiques et les institutions en Roumanie à se plier à cette décision.

Une fois encore, j'ai également invité tous les acteurs politiques à faire preuve de sagesse et à surmonter leurs divergences pour que la cohabitation se passe au mieux. J'ai rappelé entre autres qu'en ces temps de crise, il est essentiel que toutes les institutions du pays travaillent ensemble à trouver les bonnes solutions aux problèmes auxquels le peuple roumain est confronté.

Enfin, j'ai redit que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est prête à donner à nos partenaires roumains le soutien politique dont ils peuvent avoir besoin, en particulier pour ce qui est de la préparation des élections législatives prévues pour cet automne.

1.4. Cérémonies du 68e anniversaire du débarquement en Provence (14 et 15 août 2012 – Théoule-sur-Mer (France))

A l'occasion de cet événement, j'ai prononcé un discours au nom de l'Assemblée parlementaire et j'ai déposé deux gerbes.

1.5. Réunions du Bureau et du Comité des Présidents (Nice, 2-3 septembre 2012)

Le Bureau de l'Assemblée s'est réuni à Nice le 3 septembre avec à l'ordre du jour la mise à jour du calendrier de la prochaine session plénière (1-5 octobre 2012), l'observation des prochaines élections législatives en Géorgie (1er octobre 2012), Monténégro (14 octobre) et Ukraine (28 octobre), et le calendrier 2013 des élections. Christian Estrosi, Maire de Nice, s'est adressé aux membres à l'ouverture de la réunion.

1.6. Réunions à Strasbourg (11-13 septembre 2012)

Au cours de ces trois jours, j'ai rencontré diverses personnalités :

- M. Titus Corlăţean, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie

M. Corlăţean m'a informé des derniers développements en Roumanie, suite à la décision de la Cour Constitutionnelle d'invalider le référendum du 29 juillet, en raison d'un taux de participation insuffisant. Il a, en particulier, souligné le fait que la Cour Constitutionnelle avait confirmé que toutes les procédures légales pour l'organisation du référendum avaient été observées et que les autorités roumaines avaient agi en conformité avec la Constitution et les lois du pays. M. Corlăţean a exprimé l'engagement de son gouvernement à faire en sorte que la cohabitation politique se passe bien ; dans le même temps, il a insisté sur la nécessité d'aborder la question de la réforme constitutionnelle après les élections, qui se tiendront en décembre 2012, afin de clarifier, entre autres, les fonctions des hauts responsables du pays et d'éviter la répétition de crises semblables à l'avenir.

De mon côté, j'ai apprécié la communication directe que nous avons mise en place avec le ministre Corlăţean, suite à sa nomination en août 2012, et l'ai assuré de la volonté de l'Assemblée de soutenir les autorités roumaines dans le processus de révision constitutionnelle, en particulier, par l'intermédiaire de la Commission de Venise.

Enfin, nous avons eu un échange de vues sur un certain nombre de questions d'actualité de l'agenda politique européen, notamment la situation dans le voisinage Sud de l'Europe, la crise en Syrie, ainsi que la résolution de « conflits gelés ».

– M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Le 11 septembre, j'ai rencontré M. Muižnieks afin de discuter des modalités d'étendre davantage la coopération entre le Commissaire et l'Assemblée. En particulier, nous sommes convenus d'échanger régulièrement des informations sur nos activités et de coordonner, selon le cas, les dates de nos visites dans les pays. En outre, nous avons discuté de la nécessité d'éviter les doubles emplois entre le Conseil de l'Europe et les institutions de l'Union européenne, ainsi que des moyens de surmonter les éventuels chevauchements dans nos activités respectives.

– M. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères de la Belgique

Le 11 septembre 2012, j'ai rencontré M. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères de la Belgique, lors d'un déjeuner de travail organisé par M. Alain Cools, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe. Le principal sujet de notre discussion a été le suivi des engagements et obligations des Etats membres envers le Conseil de l'Europe.

– M. John Ringguth, Secrétaire exécutif de Moneyval

J'ai été informé par M. Ringguth des activités de Moneyval et nous avons discuté des possibilités de renforcer la coopération entre nos deux organes.

– M. Thomas Dubus, Directeur de l'aéroport de Strasbourg

Il ressort de mon entretien avec les dirigeants de l'aéroport de Strasbourg que les mesures prises ont porté leurs premiers fruits, avec en particulier la création de nouvelles lignes.

Cette dynamique nouvelle pourrait cependant être remise en cause par la décision d'Air France de mettre fin à la liaison entre Roissy et Strasbourg dans le cadre de son plan de restructuration. À ce problème s'ajoute le risque de voir réduite significativement la subvention accordée aux liaisons soutenues dans le cadre des OSP (obligations de service public).

Le cumul des deux mesures et leur application immédiate seraient de nature à soulever de graves problèmes pour l'aéroport.

Je suis donc intervenu auprès d'Air France pour que la décision soit reportée dans le temps, de manière à ne pas casser la dynamique nouvelle et à réfléchir à des alternatives. S'agissant des OSP, le nouveau Président de la délégation française est intervenu auprès des autorités françaises pour que ces subventions soient maintenues à un niveau acceptable.

– Mme Houria Youfsi, Consule Générale d'Algérie

Nous avons discuté des derniers événements au Sud de la Méditerranée et des perspectives de coopération entre l'Algérie et l'Assemblée parlementaire.

– M. Evan Read, Consul Général des Etats-Unis et Observateur permanent adjoint au Conseil de l'Europe

Suite à l'attaque contre le Consulat des Etats-Unis d'Amérique à Benghazi (Libye) qui a conduit à la mort de l'Ambassadeur des États-Unis en Lybie et de trois de ses collègues, j'ai rencontré M. Evan Read, Consul Général des Etats-Unis à Strasbourg et Observateur Permanent adjoint au Conseil de l'Europe, afin d'exprimer au nom de l'Assemblée parlementaire nos sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux autorités et au peuple américains. J'ai souligné, en particulier, qu'il s'agissait d'une atteinte injustifiable envers des diplomates, qui s'efforçaient d'aider les Libyens à améliorer leur existence.

- J'ai également pris part au groupe de travail du Parti Populaire européen, et fait une intervention sur « Les relations entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ».
- Le 12 septembre 2012, j'ai assisté à la session plénière du Parlement européen lors du débat sur la situation en Roumanie.
- J'ai participé à un déjeuner de travail avec l'Association des Parlementaires européens.

J'ai donné plusieurs interviews, notamment :

- Interview téléphonique avec Radio Roumanie.
- Interview pour Strasbourg magazine sur le Forum mondial de la démocratie.
- Interview avec M. Olivier Singer, Centre d'Information sur les Institutions européennes - Europe Direct Strasbourg, sur le Forum mondial de la démocratie.

1.7. Conférence européenne des Présidents de parlements et réunions bilatérales (Strasbourg, 20-21 septembre 2012)

Conjointement avec M. Omirou, Président du Parlement chypriote, j'ai présidé la conférence ; nous avons également présenté les conclusions lors de la clôture de cet événement. Ces conclusions sont jointes en annexe.

En marge de la conférence, j'ai eu diverses réunions bilatérales (par ordre chronologique):

- Mr Alain Hausser, Chef adjoint de Mission et Ministre-Conseiller à la Mission du Canada auprès de l'Union européenne
- M. Nebojša Stefanović, Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie
- M. Terje Andersen, Président du Parlement de la Norvège
- M. Yiannakis L. Omirou, Président de la Chambre des Représentants de Chypre
- M. Reuven Rivlin, Président de la Knesset de l'Etat d'Israël
- Mme Jozefina Topalli, Présidente du Parlement de l'Albanie
- M. Karim Ghallab, Président de la Chambre des Représentants et M. Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc
- M. László Kövér, Président de l'Assemblée nationale de Hongrie
- M. Vangelis Meimarakis, Président du Parlement hellénique
- M. Jesus Murillo Karam, Président de la Chambre des Députés du Mexique
- M. Miguel Angel Martinez, Vice-Président du Parlement européen
- M. Ranko Krivokapic, Président du Parlement du Monténégro
- M. Hovik Abrahamyan, Président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie
- M. Ogtay Asadov, Président du Parlement d'Azerbaïdjan
- M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat français
- Mme Tsetska Tsacheva, Présidente du parlement de Bulgarie
- M. Marian Lupu, Président du Parlement de Moldova
- M. Riccardo Migliori, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
- M. Mustapha Ben Jafaar, Président de l'Assemblée Nationale Constituante de la République de Tunisie
- M. Ivan Melnikov, Premier Vice-Président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie

- M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale française

1.8. 9e conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse (St Pétersbourg, 23-25 septembre 2012)

Dans mon discours prononcé lors de l'ouverture de la Conférence ministérielle sur la Jeunesse, j'ai déclaré que, bien que les jeunes aient un accès sans précédent à l'information, ceci ne leur donne pas nécessairement et véritablement la parole, et ne leur permet pas automatiquement de s'intégrer dans les structures associatives et politiques existantes. Ils devraient donc être encouragés à prendre part à la politique.

Considérant que les jeunes semblent demander plus de démocratie participative, ils revendiquent leurs propres forums de discussion, où leurs opinions seraient réellement prises en compte, j'ai précisé que l'Assemblée avait fait des propositions sur des sujets tels que l'éducation à la citoyenneté, la création de Conseils de Jeunes, la tenue d'Etats Généraux de la jeunesse, l'utilisation des réseaux sociaux par les personnalités politiques pour communiquer avec les jeunes, ou encore l'ouverture d'accès aux mandats politiques à la jeune génération.

J'ai souligné également que la tenue de l'Assemblée des Jeunes, organisée les 5 et 7 octobre prochains par l'Assemblée parlementaire à Strasbourg, était précisément un pas dans la bonne direction. Nous voulons donner la possibilité aux jeunes de s'exprimer, mais également d'être à pied d'égalité avec les hommes et les femmes politiques pour discuter des problèmes qui touchent nos sociétés et les jeunes en particulier.

De manière générale, j'ai trouvé les discussions de la Conférence, auxquelles des représentants des jeunes avaient pris part, très intéressantes. Je me suis réjoui également du fait que trois autres membres de l'Assemblée, M. Connarty, M. Flego et M. Volonté aient pu venir à Saint-Pétersbourg et apporter une contribution substantielle et appréciée dans les discussions.

Cependant, j'ai été très déçu qu'il ait été impossible de trouver un consensus au niveau des ministres et de leurs représentants pour l'adoption d'une déclaration finale de la Conférence, ce qui, à mon sens, ne transmet pas le bon message, en premier lieu à l'égard des jeunes.

1.9. Conversation téléphonique avec M. Martin Schulz, Président du Parlement européen (25 septembre 2012)

Lors de cette conversation téléphonique fructueuse avec M. Martin Schulz, Président du Parlement européen, nous avons notamment discuté :

- de la préparation du déjeuner de travail entre la Conférence des Présidents du Parlement européen et le Comité des Présidents du Conseil de l'Europe, le 7 novembre 2012 à Bruxelles ;
- j'ai également réitéré mon invitation à s'adresser à l'Assemblée parlementaire, et il l'a acceptée ;
- nous avons discuté de sujets politiques d'actualité, en particulier en rapport avec la Fédération de la Russie et la Roumanie.

1.10. Déjeuner-débat convié par M. Jean-Jacques de Dardel, Ambassadeur de Suisse à Paris (Paris, 27 septembre 2012)

L'Ambassadeur de Suisse à Paris, M. Jean-Jacques de Dardel, m'a convié à un déjeuner-débat le jeudi 27 septembre. Madame l'Ambassadeur Carla Del Ponte, ancienne Procureure Générale de la Confédération Suisse puis du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, a animé cette table-ronde dont le thème était la lutte contre l'impunité, le traitement du passé ainsi que la réhabilitation des victimes. Pour cela, elle s'est appuyée sur son expérience au Tribunal de la Haye. Ont notamment participé au très riche débat qui a eu lieu dans ce cadre M. Robert Badinter, M. Jean-Marie Fardeau, directeur pour la France de Human Rights Watch et M. Pierre Vallex, Conseiller pour la justice du Président de la République française.

2. Communiqués de presse

1. Le Président de l'APCE appelle à la vigilance pour le respect des valeurs du Conseil de l'Europe (25 juin 2012)
2. Une Assemblée des Jeunes en octobre prochain à Strasbourg (29 juin 2012)

3. Réunion du Groupe d'action sur la Syrie : l'Assemblée appelle à des actions concrètes pour la transition démocratique de la Syrie (1 juillet 2012)
4. Le Président de l'APCE salue la complémentarité croissante avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (5 juillet 2012)
5. Le Président de l'APCE préoccupé par les développements en Roumanie (6 juillet 2012)
6. Visite en Roumanie d'une délégation de l'APCE conduite par le Président Jean-Claude Mignon (13 juillet 2012)
7. Roumanie : l'APCE appelle les forces politiques à garantir le fonctionnement démocratique des institutions (19 juillet 2012)
8. Le Président de l'APCE appelle tous les acteurs de la vie politique roumaine à surmonter leurs divisions après le referendum (30 juillet 2012)
9. Roumanie : le Président de l'APCE suggère à la Cour constitutionnelle de consulter la Commission de Venise (6 août 2012)
10. Verdict du procès des 'Pussy Riot' : une peine disproportionnée, compte tenu des standards du Conseil de l'Europe (17 août 2012)
11. Roumanie : la cohabitation doit se passer dans les meilleures conditions, selon le Président de l'APCE (21 août 2012)
12. Le Président et les co-rapporteuses de l'APCE déplorent vivement la décision de la Cour de cassation dans l'affaire Timochenko (29 août 2012)
13. Le Président de l'APCE exprime son inquiétude au sujet de la détérioration sérieuse des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, suite à la décision de gracier Ramil Safarov (5 septembre 2012)
14. Le Président de l'APCE salue la résolution du Parlement européen sur la détention illégale de prisonniers par la CIA (11 septembre 2012)
15. Le Président de l'APCE réagit à la mort de l'Ambassadeur des Etats-Unis en Libye et de ses collègues (12 septembre 2012)
16. Le Président de l'APCE et son prédécesseur appellent au calme, au respect mutuel et au dialogue au Moyen-Orient (16 septembre 2012)
17. Jean-Claude Mignon : la crise en Europe est financière et économique, mais aussi démocratique (17 septembre 2012)
18. Géorgie : le Président de l'APCE choqué par les mauvais traitements de prisonniers (20 septembre 2012)
19. Jean-Claude Mignon : Il faut encourager la participation politique de la jeunesse (24 septembre 2012)
20. Après les allégations de trucage de match concernant Montpellier, le Président de l'APCE appelle à interdire les paris dans certaines compétitions (27 septembre 2012)
21. « Il faut être deux pour un dialogue », déclare le Président de l'APCE, suite à l'annonce de la non-venue du Président de la Douma d'Etat, Sergueï Narychkine (27 septembre 2012)

3. Discours

1. Discours d'ouverture de la 3e partie de session de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 25 juin 2012)
2. Allocution de bienvenue à l'attention de M. Sali Berisha, Premier Ministre de l'Albanie (Strasbourg, 25 juin 2012)
3. Allocution de bienvenue à l'attention de M. Steingrímur J. Sigfússon, Ministre des Affaires économiques, de la pêche et de l'agriculture de l'Islande (Strasbourg, 26 juin 2012)
4. Discours de bienvenue à l'attention de M. Edmond Haxhinasto, Ministre des Affaires étrangères de l'Albanie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 26 juin 2012)
5. Allocution de bienvenue à l'attention de M. Zoran Milanovic, Premier Ministre de la Croatie (Strasbourg, 27 juin 2012)

6. Allocution de bienvenue à l'attention de M. Rudko Kawczynski, Président du Forum Européen des Roms et des Gens du Voyage (Strasbourg, 28 juin 2012)
7. Discours de bienvenue à l'attention de M. Mustapha Ben Jaafar, Président de l'Assemblée constituante tunisienne (Strasbourg, 28 juin 2012)
8. Echange de vues avec les Délégués des Ministres (1147ème réunion (Strasbourg, 4 juillet 2012)
9. Discours prononcé lors de la 21ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (Monaco, 5 juillet 2012)
10. Allocution prononcée lors du Forum Méditerranéen 2012 de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE : « Le partenariat méditerranéen de l'OSCE dans une région en mutation: impact des élections depuis les événements de 2011 » (Monaco, 6 juillet 2012)
11. Discours prononcé lors de la cérémonie du 68e anniversaire du débarquement en Provence (15 août 2012 – Théoule-sur-Mer, France)
12. Intervention dans le cadre d'un groupe de travail du PPE sur les relations entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 septembre 2012)
13. Discours d'ouverture de la Conférence européenne des Présidents de Parlement (Strasbourg, 20 septembre 2012)
14. Conclusions de la Conférence européenne des Présidents de Parlement (Strasbourg, 21 septembre 2012) (voir annexe du présent document)
15. Discours prononcé lors de la 9e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la Jeunesse (Saint-Petersbourg, 23-25 septembre 2012)

Annexe



Conférence européenne
Présidents de Parle
Strasbourg, 20 - 21 sept

CONCLUSIONS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

M. JEAN-CLAUDE MIGNON

Les Présidents de Parlement des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, de nombreux pays partenaires, observateurs et voisins, ainsi que les Présidents d'assemblées interparlementaires, se sont réunis à Strasbourg les 20 et 21 septembre 2012 pour la Conférence européenne des Présidents de Parlement.

Durant ces deux jours, nous avons débattu ensemble de trois grands sujets d'actualité:

- l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme
- l'état de santé de la démocratie représentative
- les défis et perspectives des révolutions arabes

Nous nous sommes aussi penchés sur la question de savoir comment les parlements nationaux peuvent faire face aux défis posés par ces questions à l'heure actuelle.

J'aimerais vous présenter les conclusions de nos débats:

Thème n° 1 : L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme - le rôle des parlements nationaux

Le joyau de la couronne du Conseil de l'Europe est la Cour européenne des droits de l'homme. Dès le départ, nous avons tous confirmé notre soutien sans faille à cette institution - en termes sans équivoque.

La discussion a porté sur le rôle que les parlements nationaux doivent jouer pour soutenir le système de la Convention, et la mission essentielle de la Cour de Strasbourg dans ce domaine. A cet égard, n'oublions pas que le rôle de la Cour est certes déterminant, mais qu'il reste subsidiaire : il appartient, en effet, principalement, aux organes internes des Etats - exécutif, juridictions et pouvoir législatif - de prévenir les violations des droits de l'homme commises à l'échelon national ou d'y porter remède.

La [Résolution 1726 \(2010\)](#) de l'Assemblée parlementaire insiste sur "le rôle essentiel que les parlements nationaux peuvent jouer pour endiguer le flot de requêtes qui submerge la Cour, notamment en procédant à l'examen attentif de la compatibilité des (projets de) lois avec les exigences de la Convention et en contribuant à garantir une mise en conformité rapide et complète des Etats avec les arrêts de la Cour." La Déclaration de Brighton, adoptée le 20 avril 2012, a enfin reconnu et souligné le rôle important des parlements nationaux et de l'Assemblée en la matière.

La question est : comment pouvons-nous, au sein de nos parlements et de l'Assemblée parlementaire, collaborer pour éviter que la Cour soit victime de la mise en œuvre déficiente de la Convention au plan national?

En effet, il nous a semblé que le rôle des parlements comme garants des droits de l'homme n'a pas été suffisamment exploité. Pourtant, un examen attentif du genre de travail que nous menons révèle que nous portons une lourde responsabilité sur nos épaules. Les parlements doivent systématiquement analyser de manière détaillée la compatibilité des (projets de) lois avec la Convention européenne telle qu'interprétée par la Cour. De même, il faut souvent adopter rapidement des mesures législatives pour se conformer pleinement aux arrêts de la Cour de Strasbourg et quelques bonnes pratiques en la matière ont été citées au cours du débat. Plus particulièrement dans les Etats où des problèmes structurels majeurs ont été relevés, il incombe aux Présidents de parlement de veiller à ce qu'un travail aussi important bénéficie du temps parlementaire et

du soutien politique nécessaires. En effet, les Parlements peuvent demander des comptes à l'exécutif et influencer sur l'orientation et la priorité des initiatives législatives notamment quand il est nécessaire de mettre en place des recours nationaux efficaces pour des violations structurelles.

Ceci suppose qu'il existe des structures parlementaires appropriées pour garantir un suivi et un contrôle rigoureux et régulier du respect des obligations internationales en matière des droits de l'homme. Elles devraient, comme le suggère la [Résolution 1823 \(2011\)](#) de notre Assemblée, revêtir la forme de commissions des droits de l'homme spécifiques ou de structures analogues adéquates, mises en place par nos parlements. Les parlements doivent aussi disposer d'un service juridique efficace doté de compétences particulières concernant les droits de l'homme.

Le double mandat des parlementaires – en tant que membres de l'Assemblée et de leur parlement national – revêt potentiellement une importance majeure pour assurer la garantie et l'application efficace, au plan national, des normes de la Convention. Comme certains l'ont évoqué dans nos débats, les parlements ont le pouvoir et le devoir de demander des comptes aux gouvernements en cas d'exécution inappropriée ou tardive des arrêts de la Cour en organisant par exemple des débats, des auditions ou en posant des questions parlementaires. Les formations relatives aux droits de l'homme à l'intention des parlementaires et de leur secrétariat constituent, de ce point de vue, de précieux investissements.

Nous avons réitéré la nécessité d'assurer une mise en conformité complète et rapide de la situation au plan national suite aux arrêts de la Cour qui, dans beaucoup de cas, nécessite une surveillance parlementaire régulière et rigoureuse. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée procède, à l'heure actuelle, à des auditions avec des représentants des pays qui sont à la traîne pour assurer le respect de leurs obligations. Mais cela ne saurait suffire. Il est indispensable que les organes législatifs nationaux accordent une place prioritaire à cette question dans leur calendrier parlementaire, afin que soit assuré, au sein de tous les parlements nationaux, un suivi systématique et efficace des normes garanties par la Convention.

Thème n° 2 : La démocratie représentative est-elle en crise? Défis pour les parlements nationaux

Le thème 2 a suscité un vif intérêt, ce qui n'est guère étonnant puisque la « démocratie représentative » est après tout au cœur de notre activité.

Nous avons tous constaté un fossé grandissant entre les institutions élues et les citoyens, comme l'indiquent les faibles taux de participation électorale observés partout en Europe. Si la plupart des participants ont conclu que la démocratie représentative n'est pas, en soi, en crise, nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est l'une des principales victimes de la crise économique et financière mondiale :

- le soutien aux partis politiques traditionnels a chuté tandis que les mouvements populistes et extrémistes sont en recrudescence ;
- des mesures d'austérité ont été imposées par les gouvernements ou par des mécanismes de négociation internationaux avec un contrôle limité des parlements, une transparence insuffisante et pratiquement sans que les citoyens aient voix au chapitre ;
- des citoyens, dont les mouvements de protestation ont parfois conduit à des troubles sociaux dans de nombreuses villes européennes, ont ainsi remis en cause la légitimité des institutions politiques.

Il ressort de nos discussions que la situation actuelle devrait apparaître comme une occasion de rapprocher les institutions de la démocratie représentative des citoyens. Les parlements ne doivent pas s'opposer aux changements de la société mais s'adapter aux évolutions sociétales et technologiques, tout en garantissant la stabilité de la démocratie à travers la construction d'un lien fort entre les institutions de la démocratie représentative et les citoyens. Etant eux-mêmes l'incarnation du résultat du vote, les parlements nationaux peuvent, tout d'abord, améliorer la « représentation » en établissant un lien plus étroit entre l'expression du peuple et l'issue du vote, notamment par le biais :

- d'un système électoral qui devrait refléter mieux l'opinion du peuple et la composition de l'électorat et faciliter la participation effective des minorités ;
- de l'adoption de mesures à même de renforcer la confiance du public dans le processus électoral, prévoyant le pluralisme politique, la transparence du financement et une plus grande démocratie interne au sein des partis politiques ;
- de la mise en place de mesures pour promouvoir : une participation et une représentation équilibrées des femmes en politique ; et une participation accrue des jeunes au processus électoral – les assemblées de jeunes sont des outils utiles dans ce contexte ;

- du renforcement du rôle des parlements en matière d'initiative législative et de contrôle de l'action des gouvernements, y compris par le biais de questions parlementaires au gouvernement, d'auditions publiques, etc. ; il est inacceptable que les représentants du peuple soient contournés systématiquement par les gouvernements sous prétexte d'urgence ;
- de la mise en place de meilleurs canaux de communication avec les citoyens, notamment via internet, les réseaux sociaux, des chaînes de télévisions parlementaires, et/ou par l'intermédiaire des associations de la société civile. Les parlements doivent investir les réseaux sociaux pour ne pas perdre le contact avec les jeunes générations ;
- du développement d'une nouvelle culture de la responsabilité civique et politique, passant par le renforcement de l'obligation de rendre des comptes ainsi que de la transparence de la part des gouvernants.

Il ressort également de nos discussions qu'aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les citoyens aient leur mot à dire dans la conduite des affaires publiques, non seulement une fois tous les quatre ou cinq ans, mais quotidiennement. Les parlements ne doivent pas percevoir les nouveaux modèles délibératifs comme une forme de concurrence à la démocratie représentative tant qu'ils continuent de s'investir dans les débats. Ainsi, les Parlements pourraient promouvoir de nouveaux moyens d'expression du peuple au-delà des formes traditionnelles de mandat et de délégation, notamment par :

- la mise en place de processus et de structures participatifs et délibératifs tels que : les processus budgétaires participatifs ; les référendums d'initiative citoyenne ; les pétitions nationales ; les jurys ou conférences de citoyens ; le volontariat ; la vie associative ;
- l'éducation à la citoyenneté et la formation politique ;
- les réseaux transnationaux constitués par les citoyens pour étudier des problèmes spécifiques, d'ordre environnemental, social, voire constitutionnel.

Enfin, nous avons noté que la coopération interparlementaire reste d'une grande utilité pour renforcer la position des parlements sur le plan national, par le biais d'échanges des meilleures pratiques. A cet égard, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe offre, pour sa part, une plate-forme élargie à l'ensemble de l'Europe, dans le cadre de laquelle les représentants des parlements nationaux peuvent échanger de bonnes pratiques et soumettre au débat (au moyen de propositions de résolutions) des questions intéressant les citoyens de leurs pays respectifs pour rechercher des réponses communes. Le Forum Mondial de la Démocratie, né au sein de notre Assemblée, qui aura lieu dans une quinzaine de jours à Strasbourg, précédé de l'Assemblée des jeunes, est un autre exemple de plate-forme d'échanges.

Pour conclure, ne peut-on résumer nos discussions en paraphrasant quelque peu la phrase de Winston Churchill ? : « la démocratie représentative est le pire des régimes à l'exception des autres... »

Thème n° 3 : Révolutions arabes : défis et perspectives

Les discussions sur le thème 3 ont porté sur les principaux défis auxquels sont confrontés les pays arabes en transition et les opportunités qui leurs et nous sont offertes.

Nous avons exprimé notre profonde préoccupation face à la situation en Syrie, à la violence inouïe et à l'urgence humanitaire provoquées par ce conflit. Nous nous sommes également inquiétés face aux violentes protestations qui ont secoué le monde arabe, suite à la diffusion d'un film islamophobe. Ce film est tout-à-fait condamnable. Cependant, rien ne peut justifier la violence sans précédent qu'il a provoquée.

La soif de liberté, de dignité et d'égalité a poussé les femmes et les hommes du monde arabe à descendre dans la rue il y a près de deux ans. Les citoyens et les citoyennes ont voulu se libérer des dictatures corrompues qui les oppriment et les privaient de leurs droits fondamentaux et libertés politiques. Nous avons le devoir de faire l'autocritique : trop souvent les pays occidentaux ont soutenu des régimes dictatoriaux, sacrifiant la liberté des peuples au profit de la stabilité.

Les révolutions arabes ont été inspirées par les mêmes valeurs universelles que défend le Conseil de l'Europe et que partagent ses Etats membres. Des élections libres et équitables ont été organisées suites à certaines de ces révolutions, donnant ainsi une légitimité démocratique au processus de transition politique. Nous devons, par conséquent, engager un dialogue avec les forces politiques qui sont l'expression de ce vote, sur la base de nos valeurs communs et du refus de la violence.

Un vote libre et équitable ne garantit pas, tout seul, le succès de la transition démocratique. Pour assurer ce succès, les parlements et les gouvernements issus des élections doivent faire face à des défis considérables, tels que :

- la nécessité de parvenir à un consensus aussi large que possible sur la réforme constitutionnelle et la garantie qu'elle reflète des valeurs démocratiques;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes, tant dans le domaine public que dans le domaine privé ;
- la garantie du respect des droits de l'homme, y compris face au risque de fondamentalisme religieux ;
- la protection des droits des minorités religieuses et la promotion active du dialogue interculturel, y compris dans sa dimension religieuse ;
- la lutte contre l'insécurité et contre l'impunité, à travers l'état de droit ;
- la liberté des médias ;
- la lutte contre la corruption ;
- le renforcement des capacités de la société civile et sa pleine participation au processus politique ;
- la lutte contre le terrorisme.

Nous avons identifié des voies pour aller de l'avant.

Les parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe sont prêts à fournir un soutien concret aux parlements des pays arabes en transition pour les aider à surmonter ces défis, en mettant à profit des outils de coopération interparlementaire.

Nous l'avons répété pendant cette conférence, toutes les confessions religieuses peuvent coexister pacifiquement, dans le respect des croyances de l'autre, pour construire ensemble une société empreinte de liberté et d'humanité.

Il est aussi essentiel d'accompagner la transition démocratique avec le développement et la croissance économiques, qui sont des conditions préalables de stabilité. Dans ce domaine, l'Union Européenne et nombre d'Etats européens ont un rôle fondamental à jouer.

Le Conseil de l'Europe, et en particulier son Assemblée, peuvent aussi accompagner le processus de transition, en offrant :

- un soutien politique et un cadre concret pour assurer un échange de vues et d'expériences sur le thème de la transition démocratique, y inclus dans le cadre du statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée ;
- une assistance dans le domaine des réformes constitutionnelles, électorales et judiciaires ;
- l'adhésion à des instruments et à des accords partiels du Conseil de l'Europe ouverts à des Etats non membres ;
- les programmes d'assistance intergouvernementale et parlementaire.

Enfin, j'aimerais évoquer une phrase tirée du dernier rapport de l'Assemblée sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes du monde arabe: *“C'est aux Etats arabes qu'il appartient de faire leurs choix, mais l'Europe doit se montrer à la hauteur des circonstances. Si elle manque aujourd'hui d'ambition et d'une vision politique d'avenir claire, démocratique, porteuse d'espoir, elle léguera aux générations futures un environnement toujours marqué par des dissensions politiques, culturelles et religieuses qui pourraient devenir insurmontables et, tôt ou tard, se retourner contre elle.”*